

JCB

1

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles, le 31 Mai 2002
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: GG / Dossier pédagogique 3277

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

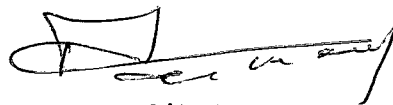
----- Unité de formation : FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR L'ACCES AU NIVEAU D2
DES OUVRIERS DE NIVEAU D1 (RGB)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 320001U11C2
Domaine : 302 Construction-SE:construction,équipement du bâtiment

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Graceffa(02/210.58.35)

3277

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- O (1) Communauté française
- X (1) Provincial et communal
- O (1) Libre confessionnel
- O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE
Administrateur CPEONS

Date et signature (2) : ...

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

**FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR L'ACCES AU NIVEAU D2
DES OUVRIERS DE NIVEAU D1 (RGB).**

CODE (3) 320001411C2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 302
----------------------	--------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) qualification
- du degré : X (1) inférieur O (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui X (1) non

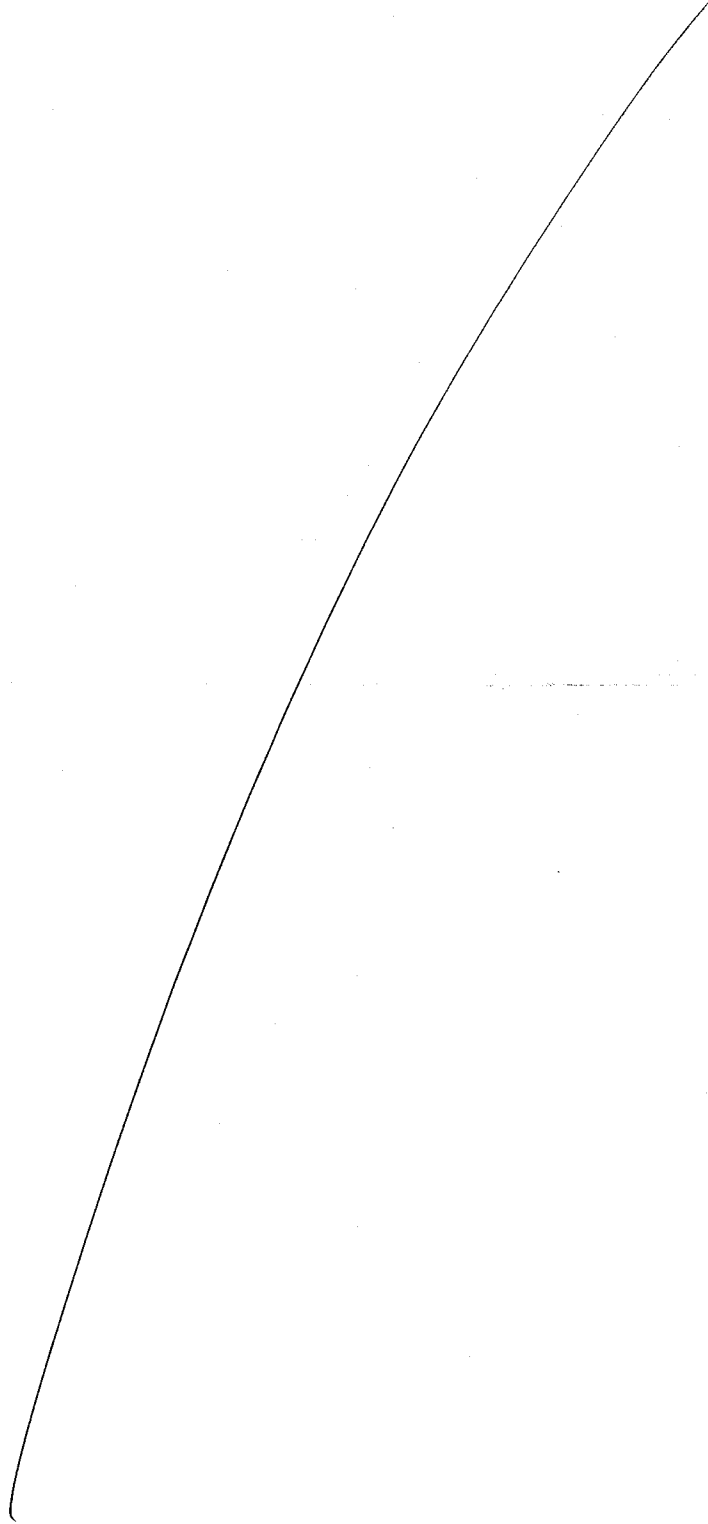
7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...2... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de1.. page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection



Code de l'unité de formation : (3) <i>320001411 C2</i>	Code du domaine de formation (4) 302
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2)	(4)	(2) (5)	(2)
Sécurité, hygiène et embellissement du lieu de travail	CT		B	8
Lecture de plans	CT		B	16
Méthodologie spéciale : autonomie du travail et responsabilisation	CT		F	8
				<i>32</i>
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX		P	8
			Total des périodes	40

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : *Néant le 25 mai 2002*

[Signature] *Y. Drey*
Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature] *29.05.2002*
A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

**FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR
L'ACCES AU NIVEAU D2 DES OUVRIERS DE
NIVEAU D1

(RGB).**

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1^{er} et 2^e du décret, l'unité de formation devra:

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

La circulaire du 27 mai 1994 du Ministère des affaires intérieures et de la fonction publique, relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale, fixe les conditions auxquelles doivent répondre toutes les catégories d'agents occupés dans ces administrations pour obtenir une échelle supérieure de traitement, soit en vertu du système de l'évolution de carrière, soit en vertu d'une promotion à un emploi prévu dans les nouveaux cadres organiques.

Une des conditions essentielles pour obtenir une échelle supérieure de traitement est d'avoir suivi une formation.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente unité de formation qui vise à faire acquérir à cet agent des compétences complémentaires telles que :

- Les règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à son poste de travail ;
- L'amélioration de son autonomie au travail et de son sens des responsabilités.
- La capacité de décoder un plan de travail.

**FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR L'ACCES
AU NIVEAU D2 DES OUVRIERS DE NIVEAU D1**

(RGB).

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:

1.1. EN FRANCAIS

- lire et comprendre des consignes simples de travail et de sécurité;
- s'exprimer oralement et par écrit d'une manière fluide et correcte, sans distorsion phonétique majeure.

1.2. EN MATHEMATIQUE

- effectuer correctement des calculs mettant en jeu les opérations fondamentales: addition, soustraction, multiplication et division;
- appliquer les notions élémentaires relatives au système métrique applicables aux mesures de surfaces et de volumes ainsi qu'aux mesures de poids.

2. Titres pouvant en tenir lieu

Le CEB

**FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR
L'ACCES AU NIVEAU D2 DES OUVRIERS
DE NIVEAU D1
(RGB)**

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES
GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière

**FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR L'ACCES
AU NIVEAU D2 DES OUVRIERS DE NIVEAU D1**

(RGB).

PROGRAMME

SECURITE, HYGIENE, EMBELLISSEMENT DU LIEU DE TRAVAIL

L'étudiant sera capable de:

- Se positionner quant à ses devoirs et obligations dans la ligne hiérarchique des services de sécurité, hygiène et embellissement du lieu de travail.
- Citer et expliciter les risques professionnels liés à la manipulation de charges physiques notamment les épicondylites, tendinites, lombalgies, hernies discales.
- Justifier l'utilisation des vêtements de travail appropriés en décrivant les risques d'accident dus à leur inadaptation.
- identifier les symptômes de quelques cas d'intoxication.
- Appliquer les règles élémentaires de prévention incendie, d'hygiène et de protection des équipements utilisés.
- Etablir une démarche de travail qui ne met pas en péril sa propre sécurité ni celle d'autrui dans le respect du code du bien-être au travail.

AUTONOMIE AU TRAVAIL ET RESPONSABILISATON

L'étudiant sera capable de:

- Présenter oralement et/ou par écrit. ses compétences et qualités professionnelles
- Produire un rapport oralement et/ou par écrit un reprenant l'essentiel des étapes nécessaires et suffisantes pour mener à bien une tâche imposée dans le cadre de sa spécialisation.
- Dresser un planning de gestion du temps et de justifier de sa décision qui prouvera son autonomie et son degré de responsabilité dans l'accomplissement des tâches imposées dans le cadre de sa spécialisation.

LECTURE DE PLAN

A partir d'une situation générale simple, telle qu'il peut la rencontrer dans son travail quotidien et en fonction de sa spécialisation, l'étudiant sera capable de:

- Identifier les différents éléments et leurs fonctions.
- Traduire concrètement la symbolisation utilisée et se représenter intuitivement puis objectivement la notion d'échelle.
- Situer géographiquement les éléments par rapport à soi, par rapport à d'autres repères dans le plan d'ensemble.
- Retirer les éléments principaux et significatifs d'une notice technique qui accompagne un produit couramment utilisé dans son travail.

**FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR L'ACCES AU
NIVEAU D2 DES OUVRIERS DE NIVEAU D1**

(RGB).

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable en fin d'unité de formation d'établir oralement et/ou par écrit la démarche lui permettant de mener à bien une tâche:

- en utilisant, de manière adéquate des référentiels spécifiques de sa profession tels que :
 - plans ;
 - croquis;
 - notices techniques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à:

- établir une communication orale et/ou écrite correcte;
- appliquer adéquatement les règles de sécurités;
- choisir judicieusement, parmi ceux proposés, les documents de référence nécessaires afin de mener à bien une démarche efficace.

**FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR
L'ACCES AU NIVEAU D2 DES
OUVRIERS DE NIVEAU D1**

(RGB).

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Les charges de cours seront des enseignants et/ou experts.

L'expert sera choisi aura une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine visé par cette unité de formation, expérience acquise dans une administration publique locale ou régionale.